

fique-Canadien,—de leur demander de transporter les dépêches de Sa Majesté à perte. Ils devraient recevoir une rémunération suffisante pour couvrir non seulement les débours actuellement effectués dans le mouvement des matières postales mais aussi une certaine compensation pour le matériel et sa mise au rancart éventuelle. Il nous serait utile à ce point de vue d'avoir les chiffres indiquant ce que ce service coûte au réseau; et ces chiffres devraient non seulement comprendre les débours tels qu'expliqués mais aussi une certaine compensation pour la mise de fonds engagée dans le matériel roulant, le remorquage, et un certain montant pour l'amortissement ou la mise au rancart du matériel, avec le temps. A ce point de vue, monsieur le président, il serait à propos de demander aux autorités du réseau national s'il ne serait pas possible de grouper sous une forme plus efficace les services de messageries des deux réseaux. Par exemple, vous avez des agences de messageries dans toutes les grandes cités, villes et localités au Canada. Il y a des agents qui cherchent à vendre les services des deux réseaux au public. S'il n'y avait qu'un seul régime de messageries au Canada, les effets à être expédiés aux endroits situés sur le parcours du réseau national seraient acheminés par voie du N.-C.; les effets en destination ou originant d'endroits situés sur le parcours du P.-C. seraient acheminés par voie du P.-C.; mais il n'y aurait qu'une seule direction et il n'y aurait qu'une seule agence de messageries dans les diverses cités et villes.

M. YOUNG: Puis-je poser une question ici? Supposons que cela arrive entre Ottawa et Montréal; les effets seraient transportés par le P.-C. si ce chemin de fer va à l'endroit de destination et par le N.-C. si ce dernier va à l'endroit de destination. Par quelle ligne ces effets seraient-ils transportés d'ici à Montréal?

M. VIEN: Il y aurait une répartition entre les deux réseaux des recettes brutes ou des recettes nettes provenant du transport de ces effets. Prenez, par exemple, entre Montréal et Toronto, Montréal et Ottawa ou des endroits desservis par les deux réseaux.

M. HEAPS: Supposons qu'ils soient expédiés directement d'ici à Montréal?

M. VIEN: Oui. Pourquoi avoir une agence de messageries pour prendre des effets d'Ottawa à Montréal par le P.-C. ou par le N.-C.?

M. YOUNG: Est-ce que cela ne s'appliquerait pas aux marchandises expédiées par petite vitesse?

M. VIEN: En grande partie, oui.

M. YOUNG: Qu'auriez-vous alors?

M. VIEN: Qu'auriez-vous alors?

M. YOUNG: Oui.

M. VIEN: Une grande diminution des dépenses.

M. YOUNG: A part cela, qu'auriez-vous ensuite?

M. VIEN: Qu'auriez-vous ensuite?

M. YOUNG: Oui.

M. VIEN: Vous feriez de grandes économies.

M. YOUNG: Vous auriez ce que certaines gens appellent "l'unification", n'est-ce pas?

M. VIEN: Je me soucie fort peu du terme "unification", j'offre simplement des suggestions. Présentement, je ne plaide pas en faveur de l'unification.

M. HEAPS: Ne suggérez-vous pas maintenant l'unification?

M. VIEN: Non, une exploitation en commun.

M. HEAPS: Quelle est la différence?

M. VIEN: Il y a une différence.

M. HEAPS: Non; vous fendez simplement les cheveux en quatre.